



N°12/2023

Date : 21/06/2023

CPP-ACP

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous une information en lien avec le vernis et les pâtes dentaires contenant du CPP-ACP :



RECU LE
17 MAI 2023



Le 28 avril 2023

COMMUNICATION À L'ATTENTION DES CHIRURGIENS-DENTISTES ET DES ALLERGOGUES DU GRAND EST

Vigilance concernant sur le vernis et les pâtes dentaires contenant du CPP-ACP chez les patients allergiques aux protéines de lait

Le Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy a récemment été alerté concernant la possibilité de l'utilisation de vernis et de pâtes dentaires contenant du CPP-ACP (phosphopeptine caséino-phosphate de calcium amorphe) chez un patient allergique aux protéines de lait.

Le CPP-ACP, également connu sous le nom de Recaldent®, est un dérivé de la caséine utilisé notamment dans la prise en charge de la déminéralisation dentaire, affection pour laquelle les patients allergiques aux protéines de lait sont particulièrement à risque.

Ce composé présente une forte réactivité croisée avec les protéines de lait, puisqu'il s'agit de peptides obtenus après digestion par la trypsine, et peut conduire à la survenue de cas d'anaphylaxie parfois fatals chez les patients présentant une allergie aux protéines de lait (Putative allergic reactivity of casein phosphopeptide in severe cow's milk allergy patients, Matsui *et al*, *Pediatr Allergy Immunol*, 2922;33:13752).

L'utilisation de produits contenant du CPP-ACP doit par conséquent être contre-indiquée chez ces patients, en particulier à faible seuil réactogène.

La majorité des produits contenant du CPP-ACP sont commercialisés en France par le laboratoire GC et concernent les gammes Tooth Mousse®, MI Varnish® et MI Paste Plus®.

Il est recommandé chez les patients souffrant d'allergies aux protéines de lait de :

- s'assurer en cas de soins dentaires de l'absence de CPP-ACP,
- informer les patients sur la possibilité de présence de dérivés des protéines de lait dans certains médicaments et/ou dispositifs médicaux. En cas de doute, il convient de conseiller au patient de se rapporter à la notice du produit et/ou de demander conseil à un professionnel de santé (médecin/pharmacien/chirurgien-dentiste).

Contact :

En cas de questions, vous pouvez contacter le centre régional de pharmacovigilance de Nancy :
crpv@chru-nancy.fr.

Bien Cordialement,

La Responsable du Département Santé

Virginie PASQUIER